

PROJET DU PARC ÉOLIEN PIERRE-DE-SAUREL

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR DAVID FORCIER

Audience publique du B.A.P.E.
17 juin 2014

David Forcier

TABLE DES MATIERES

But du document.....	2
Présentation personnelle	2
Présence du couloir migratoire	2
Impacts des éoliennes	11
Impacts sur l’environnement	11
Impacts sur la faune	11
Impacts sur le paysage	14
Impact sur la valeur des propriétés	15
Mes réserves sur le sujet	15
« Vertitude » des éoliennes.....	15
La propagation du son	16
La tranquillité de la région.....	16
Compétence générale des dirigeants du projet	16
Solidité financière du projet	18
Conclusion	19
Sources et Références	20
Liste des figures	20
Sources des photographies	20
Webographie	21

BUT DU DOCUMENT

Le présent document vous est remis à titre de mémoire personnel pour la commission du Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement actuellement menée sur le projet du Parc éolien communautaire Pierre-De Saurel.

Ce mémoire a pour but d'exprimer mes réserves et oppositions au projet d'implantation et d'exploitation d'éoliennes dans mon comté.

PRÉSENTATION PERSONNELLE

Alors, tout d'abord, je me nomme David Forcier. J'ai, au moment d'écrire ce mémoire, 23 ans et habite le 269 Saint-Thomas à St-Robert depuis autant d'années.

J'ai également effectué ma formation scolaire dans la région de Sorel-Tracy, allant de la petite école primaire Mon Seigneur Prince à St-Robert jusqu'au Cégep de Sorel-Tracy, où j'ai suivi un Diplôme d'Étude Collégiales en Informatique de Gestion. Je suis en effet un passionné des nouvelles technologies.

Je me suis développé il y a quelques années une passion pour la photographie. L'appareil photo reflex que je m'étais procuré en tant que cadeau personnel s'est vite transformé en passe-temps principal, voire démesuré pour certains.

J'ai également développé à travers cette passion un fort attachement à ma région. Elle n'est certes pas toujours commode. En effet, les villes principales sont toutes éloignées et les débouchés en matière d'emplois pas énormes, ce qui m'a obligé à prendre un emploi à Boucherville. C'est ainsi que depuis maintenant plusieurs mois je voyage matin et soir la distance.

Toutefois, cette région est magnifique et riche en biodiversité. Je m'y suis attaché.

C'est en revenant d'une promenade avec mon appareil photo justement pour photographier les bernaches sur les terres agricoles de mon grand-père, M. Paul-Aimé Forcier, que j'ai appris l'imminence de l'implantation et la tenue de la présente commission. En effet, celui-ci m'a demandé si j'avais bien pris les oies en photo et m'a révélé le projet. Je savais que ça s'était parlé il y avait plusieurs années, mais apprendre à quel point le projet était avancé et proche de chez moi a eu l'effet d'une petite bombe.

Je ne peux laisser aller un tel projet saccager ce coin de pays si unique sans au minimum y exprimer mon opposition. Et c'est le but précis de ce mémoire.

PRÉSENCE DU COULOIR MIGRATOIRE

J'aimerais commencer en insistant sur la présence du couloir migratoire dans la région où seront installées les éoliennes. En effet, M. Étienne Drouin, lors de la première partie de l'audience publique, a dit : « Effectivement, dans le cas du projet de Pierre-De Saurel, on est dans un corridor de migration. Toute la vallée, par exemple, du Richelieu et puis de la Yamaska est quand même un corridor de migration reconnu pour les oiseaux. ».

Savoir que le couloir est présent est une chose. Mais selon moi, il est important de le mentionner à nouveau : il ne s'agit pas seulement d'un endroit où les oiseaux passent rapidement à haute altitude entre deux étapes de leur périple. C'est aussi une zone de repos et de ravitaillement pour ces oiseaux. Et c'est un privilège pour les habitants de la région d'assister deux fois par années pendant plusieurs semaines le passage des oies et des bernaches.

Par le présent chapitre, je souhaite démontrer à quel point cette région est fréquentée par de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et ce depuis de nombreuses années. Pour cela, j'ai choisi le de faire à l'aide de photographie, dont les plus anciennes auront été prises par ma mère, Isabelle Roy, et dont les plus récentes l'auront par moi-même. Afin de démontrer

l'appartenance des photos, les données EXIF de celles-ci seront fournies.



Figure 1 - 2005-04-03 - St-Robert - Sony DSC-P43 - 5mm, F/4, 1/125s



Figure 2 - 2006-05-04 - St-Robert - Sony DSC-P43 - 5mm, F/4, 1/250s



Figure 3 - 2006-05-04 - St-Robert - Sony DSC-P43 - 5mm, F/4, 1/250s



Figure 4 - 2008-04-17 - St-Robert - Nikon D50 - 300mm, F5.6, 1/1600s, 400ISO



Figure 5 - 2008-04-17 - St-Robert - Nikon D50 - 270mm, F5.6, 1/2000s, 200ISO



Figure 6 - 2009-05-08 - St-Robert - Nikon D50 - 105mm, F8, 1/60s, 400ISO



Figure 7 - 2012-04-17 - St-Robert - Nikon D5100 - 55mm, F/5.6, 1/200s, 100ISO



Figure 8 - 2012-07-22 - St-Robert - Nikon D5100 - 300mm, F/8, 1/2000s, 400ISO



Figure 9 - 2013-03-29 - St-Robert - Nikon D5100 - 500mm, F/6.3, 1/80s, 800ISO

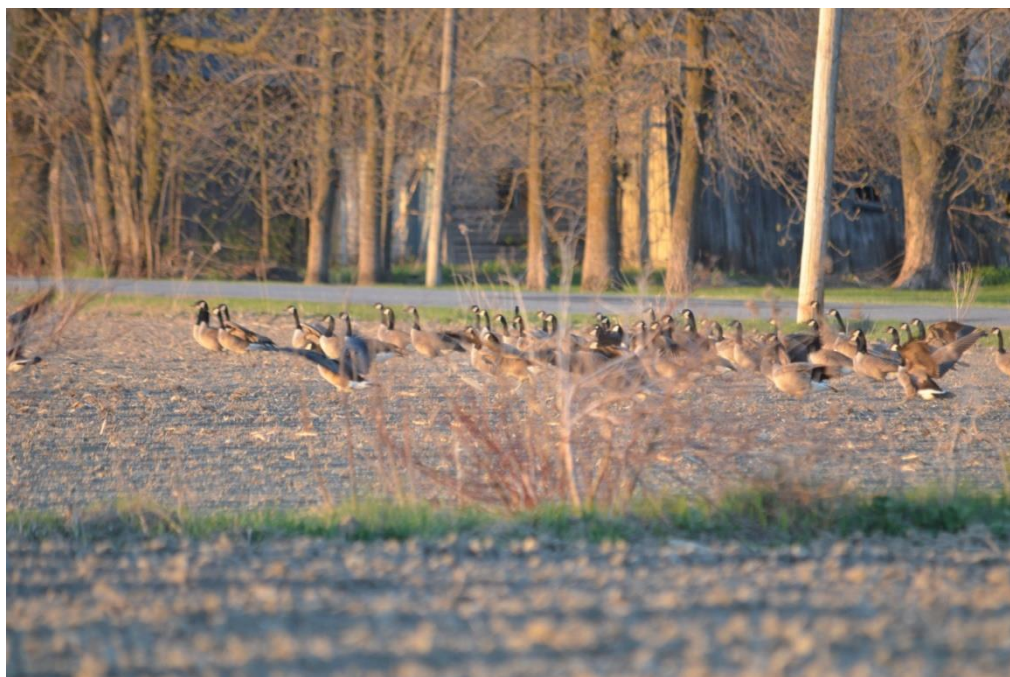


Figure 10 - 2013-05-03 - St-Robert - Nikon D5100 - 500mm, F/6.3, 1/125s, 800ISO



Figure 11 - 2013-09-08 - Sorel-Tracy - Nikon D5100 - 500mm, F/11, 1/350s, 250ISO



Figure 12 - 2013-10-05 - Yamaska - Nikon D5100 - 500mm, F/16, 1/250s, 320ISO



Figure 13 - 2013-10-05 - Yamaska - Nikon D5100 - 500mm, F/16, 1/180s, 320ISO



Figure 14 - 2014-05-03 - St-Robert - Nikon D5100 - 500mm, F/6.3, 1/750s, 160 ISO



Figure 15 - 2014-05-03 - St-Robert - Nikon D5100 - 150mm, F/8, 1/500s, 160ISO



Figure 16 - 2014-05-03 - St-Robert - Nikon D5100 - 500mm, F/8, 1/500s, 160ISO

Vous pouvez constater à travers cette série de photographies une toute petite partie de toute la diversité et de la quantité d'oiseau qui sont passés par la région ou qui y ont élu domicile.

Les trois dernières sont plus importantes encore par la présence d'un élément particulier. En effet, on y voit les porcheries à côté desquelles sera installée l'éolienne #5. On peut voir ainsi à quel point cette éolienne en particulier se trouve dans la zone fréquentée par les oiseaux.

IMPACTS DES ÉOLIENNES

Les douze éoliennes qu'il est prévu d'installer auront de nombreux impacts sur leur environnement immédiat. Si certains sont minimes, d'autres auront de lourdes conséquences.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Tout d'abord, comme l'a mentionné M. Forget lors de la première partie de l'audience, c'est environ 900 mètres-carrés qui seront occupés par les éoliennes. On pourra entre autre ajouter à cela un périmètre de sécurité. Ce sera donc ainsi au total plus de 10800 mètres-carrés, soit un peu plus d'un hectare de zone agricole qui sera perdu pour les vingt prochaines années.

Les terres agricoles de la vallée du St-Laurent sont reconnues pour être d'excellentes terres pour la culture de nombreuses variétés de plantes : maïs, soya, orge, blé, etc. Il serait irresponsable de sacrifier de telles terres alors que les besoins alimentaires se font de plus en plus sentir au profit d'électricité dont nous n'avons pas besoin et dont les surplus de production coûtent une fortune aux Québécois.

IMPACTS SUR LA FAUNE

Les éoliennes auront de nombreux impacts sur la faune environnante, en particulier la faune ailée. Ces effets vont de l'ordre de simplement les stresser jusqu'à causer la mort de nombreux individus.

À cause du bruit et des vibrations engendrées par les pales des éoliennes, de nombreux oiseaux n'oseront plus s'en approcher.

Cet impact causera une perte de territoire habitable ainsi qu'une aire de repos pour les oiseaux, migrateurs ou non. On peut, à la limite, parler d'un impact sur les habitants de la MRC qui n'auront plus le privilège d'admirer le passage biannuel des milliers de bernaches et d'oies blanches près de leur maison.

Certains oiseaux n'auront toutefois pas assez peur des éoliennes ou ne pourront pas les éviter. Dans certains cas, ils ne les verront tout simplement pas à cause de la présence importante du brouillard à certaines parties de l'année. L'extrémité des pales des éoliennes peut atteindre la vitesse de 200 à 300 km/h. Pour effectuer une comparaison, c'est la vitesse à laquelle le faucon pèlerin, jugé l'animal le plus rapide au monde, pique sur sa proie. L'impact est assurément mortel pour tout oiseau qui subit le coup.

Dans le cas des plus gros oiseaux, on peut littéralement parler de hachoir géant. En effet, de nombreux oiseaux de grande taille ont été retrouvés sectionnés en deux.



Figure 17 - Ce pygargue a été retrouvé sectionné en 2 au pied d'une éolienne au Danemark

Des centaines d'oiseaux sont happés par les grandes pales des éoliennes chaque année. Toutefois, la plupart d'entre eux sont récupérés par les charognards (raton-laveurs, chats sauvages, renards, coyotes, etc.). Dans le cas des éoliennes de type « off-shore », une partie de ces cadavres est projetée dans ces eaux. C'est ce qui explique en partie le taux si peu élevé de mortalité par éolienne.

L'augmentation du nombre de cadavre devrait entraîner une hausse significative du nombre de charognards aux pieds de ces éoliennes. Or, certaines éoliennes seront situées près de bâtiments d'élevage de porcs. Il est à prévoir que cette proximité accrue finira par causer quelques frictions entre les éleveurs et les animaux sauvages.



Figure 18 - Ce renard a été aperçu à moins de 1 kilomètre du futur pied d'une éolienne.

La chaleur dégagée par ces éoliennes attirera également les insectes, ce qui créera un « buffet » fort attractif mais potentiellement fatal à de nombreux autres oiseaux.

Je souhaite également soulever le cas plus particulier des chauves-souris, qui sont encore plus affectées par les éoliennes que ne le seront les oiseaux.

Comme on le sait, les chauves-souris se servent des ultra-sons pour se diriger et chasser leurs proies (principalement des insectes). Ce principe est entre repris entre autre par nos systèmes de radars. Elles sont donc particulièrement sensibles aux sons environnant. Le bruit causé par les éoliennes pourrait causer un effet de brouillage sur leur « radar interne », avec pour conséquence qu'elles ne pourront plus détecter efficacement les obstacles et ne pourront plus chasser. Il est alors fort probable de voir le taux de mortalité augmenter rapidement chez la famille des chiroptères.



Figure 19 - Cette chauve-souris a été retrouvée au pied d'une éolienne

Toutefois, la collision avec les pales des éoliennes ne sont pas le seul facteur de mortalité chez les chauves-souris. De nombreux cadavres de cette famille ont été relevés près des éoliennes, au détail près qu'ils ne présentaient aucunes blessures externes. Il a été démontré par la suite que le mouvement rapide et constant des pales des éoliennes entraînait une variation de la pression importante dans l'environnement des chauves-souris, pouvant entraîner une hémorragie interne fatale, appelée « barotraumatisme ».

Les chauves-souris sont de grandes consommatrices d'insectes. C'est d'ailleurs l'un des trop rares animaux à mon sens qui se

nourrissent des moustiques. En causant la mort d'autant de chiroptères, il est à prévoir que les éoliennes auront ainsi un impact indirect mais considérable sur la santé des gens : en effet, en l'absence de prédateur, les insectes auront plus de chance de proliférer et les agriculteurs devront utiliser davantage d'insecticide pour protéger les récoltes.

Les promoteurs du projet ont eux-mêmes présenté une liste imposante d'oiseaux à statut dit « particulier ». Je trouve que cela frise l'incompétence de ceux-ci de vouloir installer des éoliennes malgré tout. Je ne crois pas que l'avenir économique de la région soit en péril au point de sacrifier cette richesse naturelle de la MRC au profit moins qu'assurés de sommes famineuses.

Pour terminer avec ce volet, il est à mon avis risqué d'installer des éoliennes en plein couloir migratoire et ce, sans études dignes de ce nom. En effet, les éoliennes québécoises se trouvent en majorité dans les montagnes, loin des couloirs migratoires. Les seules études sur lesquelles s'appuient les spécialistes proviennent de l'Europe. Bien que pas fausses, je trouve qu'il vaudrait mieux prendre ces études avec un gros grain de sel : en effet, les oiseaux européens ne sont pas les oiseaux nord-américains. Les différences, bien que parfois minimales, sont bien réelles, et pour preuve : l'oie blanche et la bernache du Canada sont deux espèces proches, du même continent, mais l'une vole en formation de « V » alors que l'autre vole en ligne droite.

IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Il est fort important à mon sens d'évoquer les impacts sur le paysage de la région. En effet, les régions de St-Robert, Yamaska et St-Aimé sont composées majoritairement de plaines et de boisés. Aucune montagne ou grands bâtiments ne viennent se démarquer. Seules quelques installations agricoles d'envergures et autres exceptions, telles que les églises des paroisses viennent rivaliser avec les plus grands arbres.

L'implantation d'éoliennes pouvant atteindre une hauteur de cent cinquante (150) mètres va littéralement défigurer ce paysage plat. En effet, les plus hautes installations de la région atteignent à peine les trente (30) mètres, hormis les rares exceptions, dont encore une fois les églises.

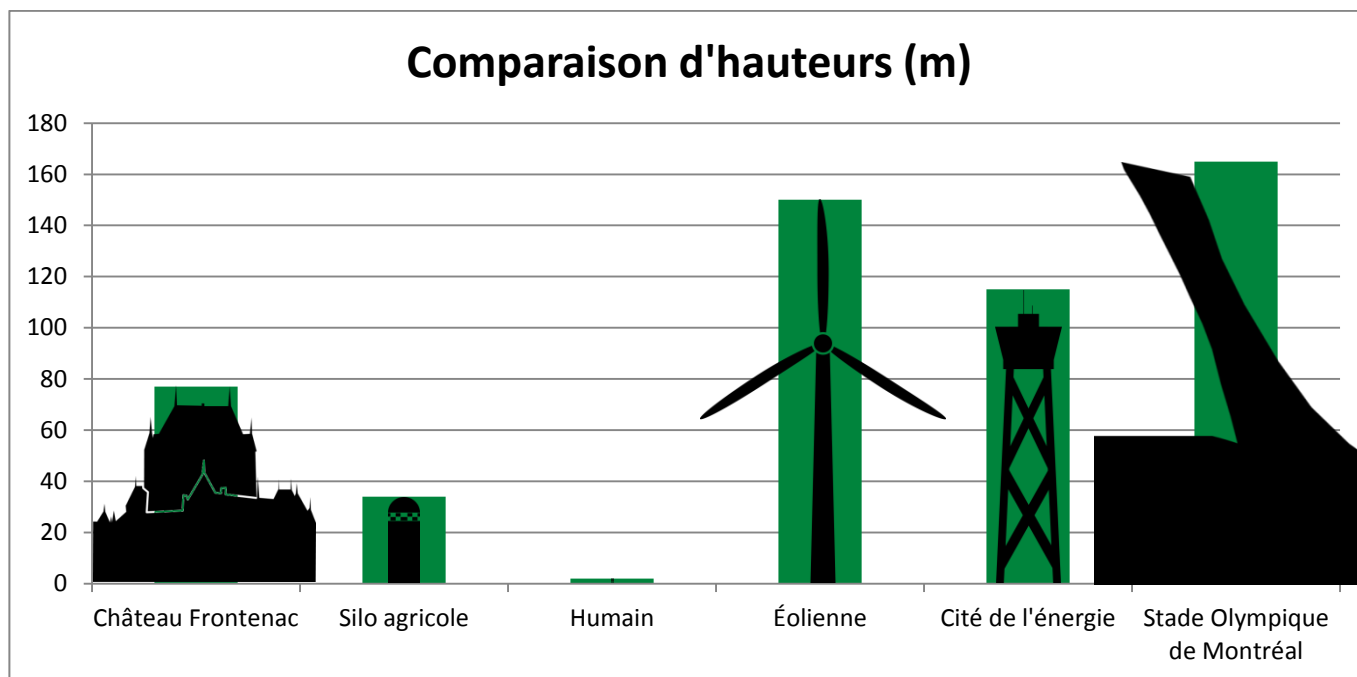


Figure 20 - Comparaison de hauteur entre le Château Frontenac (Québec), La tour de la Cité de l'Énergie (Shawinigan), un humain, une éolienne (pale en haut), un silo agricole et le mât du Stade Olympique de Montréal

Sur la figure ci-dessus et avec l'aide du tableau ci-dessous, vous pouvez voir un graphique comparatif de la hauteur qu'auront les éoliennes versus d'autres bâtiments connus dans toute la province.

Élément	Hauteur (m)
Château Frontenac	77
Silo agricole	34
Humain	2
Éolienne (pale en haut)	150
Cité de l'énergie	115
Stade Olympique de Montréal	165

Si on considère que l'ensemble du paysage de la MRC ne dépasse pas la hauteur du silo, hormis les quelques exceptions mentionnées, on se rend enfin compte de l'immensité de ces constructions et à quel point elles seront incongrues dans ce paysage plat.

Un fait intéressant à noter est que la centrale thermique de Tracy mesurait cinquante-cinq mètres de haut avant le début de son démantèlement en 2013. Or, ses quatre cheminées étaient parfaitement reconnaissables depuis le rang St-Thomas à St-Robert. On peut donc facile s'imaginer que les gens en bordure de la ville-centre ou dans des édifices plus élevés n'auront aucun mal à voir ces éoliennes.

IMPACT SUR LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS

Un autre impact des éoliennes est celui sur la valeur de revente des propriétés. En effet, il a été indiqué à la Commission que certaines études ont démontré que si la valeur foncière des terrains et des maisons n'étaient pas influencée par la présence des éoliennes, la valeur de revente, elle oui.

Certes, une personne qui n'est pas pressée de vendre finira par obtenir son prix. Malheureusement, ce genre de situation est loin d'être fréquent. Après tout, on ne mets pas une maison en vente pour la garder pendant des années. La proximité des éoliennes « forcera » les propriétaires à baisser leur prix de vente.

Mais le plus triste de cela, c'est que les taxes municipales ne seront pas réajustées en fonction de cette baisse de valeur. Un coût que la majorité des citoyens n'auront sans doute pas anticipé et n'apprécieront sans doute pas.

MES RÉSERVES SUR LE SUJET

J'ai à vrai dire de nombreuses réserves sur l'efficacité du projet. Certaines sont mineures, voire peut-être infondées, mais d'autres relève d'un manque total de compétence de la part des organisateurs et des promoteurs du projet éolien.

« VERTITUDE » DES ÉOLIENNES

Ensuite, j'aimerais souligner quelques points sombres sur l'écologie des éoliennes. En effet, ces éoliennes ne seront pas aussi « vertes » qu'elles en auront l'air.

En effet, on peut tout d'abord parler de la seconde vie de ses pièces. Si la plupart seront réutilisées (fer, cuivre, etc.), la commission a soulevé le fait qu'à l'heure actuelle, la seule façon de se débarrasser des pales est de s'en servir comme source d'énergie dans une cimenterie. Cela revient grosso modo à les faire brûler. Or, la combustion de la plupart de ces types de matériaux composite est loin de produire de la vapeur d'eau.

On peut ensuite parler de la pollution sonore et visuelle qu'elles entraîneront. En effet, comme je l'ai dit précédemment, elles sont énormes. On peut également parler du phénomène du battement d'ombre. J'aimerais savoir si les techniciens du projet ont pris en compte le passage mensuel de la Lune dans leur compte. Après tout, c'est en quelque sorte un deuxième soleil, et sa trajectoire est elle aussi très facile à calculer dans le temps.

Quant à la pollution sonore, elle m'amène au point suivant.

LA PROPAGATION DU SON

Selon les techniciens en propagation sonore du parc, le son produit par les éoliennes ne devrait pas voyager au-delà de quelques centaines de mètres (moins de 400 pour être un peu plus précis).

Je me dois toutefois, malgré les questions que j'avais posées et les réponses qui m'ont été fournies, de conserver un léger doute sur une propagation sonore de si petite envergure.

Voyez-vous, à chaque année, se tient au village de Saint-Robert un « festival western ». Loin de moi l'idée de protester contre les festivaliers. Cependant, je dois porter à votre connaissance que malgré la grande distance entre le lieu du festival et ma maison, soit presque cinq kilomètres, nous entendons distinctement toutes les paroles prononcées dans les microphones. Si bien que nous nous sommes lassés d'entendre à chaque année les mêmes blagues de « Ti-Gus et Ti-Mousse ».

Je n'ai malheureusement pas d'information sur la puissance sonore des haut-parleurs utilisés lors de ce festival, mais je doute qu'elle soit de l'ordre des 130 décibels comme les éoliennes. Si le son peut voyager aussi bien sur quatre kilomètres, vous comprendrez mon appréhension sur la propagation sonore des éoliennes.

J'ai également vu les éoliennes de Cap-Chat. Sans nous en être approché de près, je peux dire que nous les entendions très bien.

LA TRANQUILLITÉ DE LA RÉGION

Les promoteurs du projet éolien décrivent la région comme calme côté intempérie. Si bien que les éoliennes pourraient avoir une durée de vie plus longue qu'anticipée par Senvion, la compagnie qui fabrique les éoliennes. C'est même à se demander ce que viennent faire des éoliennes dans un endroit aussi tranquille, alors que le cumulatif de jours de vent par année n'est que de 80 jours.

J'aimerais toutefois soulever le fait que si la région a effectivement une tendance au calme, elle n'a pas été épargnée par la crise du verglas de 1998. De plus, une tornade y a fait rage l'été de la même année et la vallée du St-Laurent est un endroit relativement propice à ce genre de phénomène. En effet, il y a toujours au moins une à deux tornades par an.

Enfin, sur une note plus légère, j'aimerais rappeler que la municipalité de St-Robert a un historique en termes de pluie de météorites (Météorite de St-Robert, 14 juin 1994).

COMPÉTENCE GÉNÉRALE DES DIRIGEANTS DU PROJET

Je souhaite ici réaliser un « coup de gueule » plus général contre la compétence générale des dirigeants et promoteurs du projet éolien. Je tiens toutefois à préciser qu'il ne s'agit pas d'attaques personnelles, mais bien d'une critique de leur travail.

En effet, étant moi-même réalisateur de sites web, je trouve inadmissible qu'on puisse mettre en place site web dédié au projet pour ensuite ne pas le mettre à jour. Il aura fallu plus de trois ans, et la demande d'un citoyen, pour que le plan illustrant l'emplacement des éoliennes soit mis à jour, alors que plusieurs versions ont existé entre les deux versions proposées par le site web (une datant de 2011 et l'autre de 2014). Une telle démonstration du manque d'initiative pour maintenir les citoyens

informés de l'avancement du projet est à mon sens une insulte envers le principal adjectif mis à l'avant par ses promoteurs : « communautaire ».

J'ai également fouillé les archives journalistiques de la région, et je dois dire que j'ai bien de la difficulté à seulement me figurer les 117 mentions dans les médias qu'évoquait M. Boisvert. En effet, dans les trois journaux locaux, entre le mois de juillet 2012 et le 3 octobre 2012, date à laquelle a eu lieu la séance d'information à la salle Jani-Ber à Sorel-Tracy. Toutefois, malgré cette large sélection de temps, je n'ai vu que trois mentions à cette séance : deux avis publique et un article évoquant la position sur ce projet de M. Dauplaise, alors en poste à la mairie de Sorel-Tracy.

J'ai également fouillé les « patelins » municipaux des trois municipalités qui accueilleront les éoliennes, c'est-à-dire St-Robert, St-Aimé et Yamaska. Une seule édition du patelin de St-Robert et de Yamaska mentionnait cette audience, et ce à quelques jours de sa tenue. Tellement proche en termes de temps qu'on si on me disait que certains citoyens l'ont reçu le lendemain de l'audience que je ne serais même pas surpris. Les éditions précédentes n'en glissaient aucun mot. Quant au patelin de St-Aimé, il n'y a eu absolument aucune mention à cette assemblée. À la place, on y annonçait la tenue d'une assemblée sur les gaz de schiste pour le 3 octobre.

Je suis conscient de n'avoir fouillé qu'une partie des médias, et que certaines mentions pourraient avoir été faites par exemple à la radio locale. Mais je crois quand même que les maires devraient revoir leur définition de ce qu'est que « informer les citoyens », en particulier quand ils mettent en jeu des sommes aussi importantes dans des projets d'une telle ampleur.

Je ne peux également m'empêcher de citer le non-souvenir ou l'ignorance des promoteurs sur l'existence de la chaîne YouTube dédié à ce projet, que l'on retrouve à cette adresse web : <https://www.youtube.com/channel/UCJHoQin5EQy0k1ouwhCuoCg>

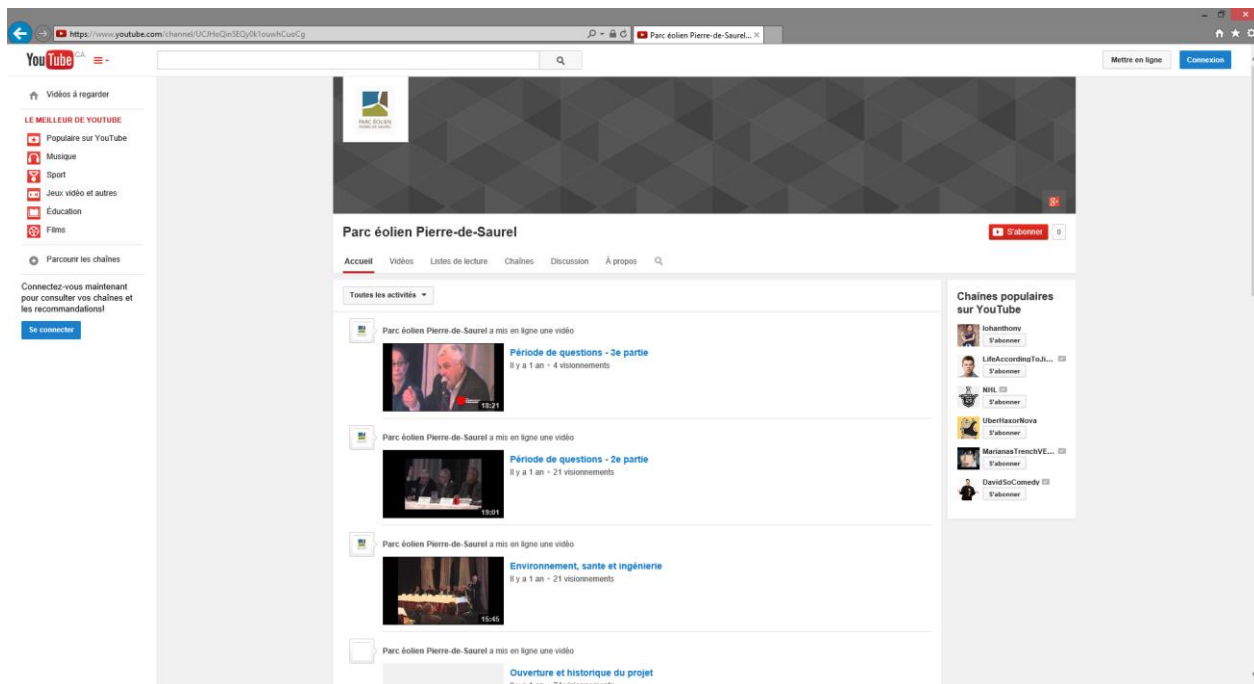


Figure 21 - Capture d'écran prouvant l'existence de la chaîne YouTube

Un autre détail qui a complètement échappé aux techniciens du projet est la présence de relais WIFI installés sur les élévateurs à grain et autres bâtiments agricoles à proximité des futures éoliennes. En effet, les premières compagnies qui ont fourni l'accès à l'internet dans la région ont minimisé leurs coûts d'implantation en utilisant ces infrastructures déjà en place et offrant également une certaine altitude. Or, il semble que ces relais soient apparus aux techniciens en télécommunication de la compagnie PARC comme un « lapin sortant d'un chapeau » de la première partie de cette audience publique.

Un autre détail qui a été oublié est la personne ou le groupe de personnes qui ont amené le projet d'éoliennes sur la table du conseil. Or, M. Boisvert a parlé de seulement « deux ou trois maires ». Je ne sais pas pour tout le monde, mais il me semble que retenir trois noms sur douze ne devrait pas être un exercice si difficile que cela, surtout que le paysage électoral n'a pas beaucoup changé ces dernières années.

Il est possible que je m'inquiète pour rien, mais face à tant d'oublis ou de désinvolture, je ne peux que me demander ce qu'ils pourraient avoir oublié d'autre, peut-être volontairement, lors des analyses d'impacts ou d'organisation, et les impacts que ces oublis auront lorsqu'ils se feront connaître.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE DU PROJET

Je dois avouer que je n'ai pas une très grosse formation dans le monde de la finance. Mais en tant que programmeur-analyste, j'ai appris à penser en fonction de la loi de Murphy : « Si une chose a la chance de mal tourner, elle va mal tourner ». L'exemple classique est la tartine de beurre d'arachide qui tombera toujours côté « beurré » face au sol. Ce mode de pensée m'amène à me demander à quel point les organisateurs du projet ont anticipé les problèmes, parce qu'on sait tous qu'il va y en avoir.

C'est d'ailleurs ce point-là qui m'inquiète en ce qui concerne la planification financière du projet : l'anticipation des problèmes.

En effet, de ce que j'ai pu relever à date comme outils pour contrer les pertes financières se résume à deux points :

- Un fond monétaire minimal de roulement
- « Des experts financiers s'occuperont de la situation. »

Je m'excuse, mais je doute que le fond monétaire soit très imposant pendant les premières années et que la valeur minimale, dont on ne connaît pas la valeur, prenne plusieurs années à être atteinte.

Ensuite, on a la réponse un peu trop vague à mon goût des experts financiers. Il me semble que lorsque que l'on met en jeu des dizaines de millions de dollars, qui proviennent des taxes et impôts des citoyens et qu'on se targue en plus de mener un projet « communautaire », on se doit de fournir davantage d'explications sur les mesures pour contrer les pertes financières. À moins bien sûr de ne vouloir taire ces mesures parce que l'on sait qu'elles ne plairont pas à la population....

Enfin, tout ça pour dire qu'avec les moyens actuellement connu, le projet semble très bancal au niveau financier et ce pour plusieurs années. Et comme les éoliennes sont prévues être mises en hypothèques pour obtenir le financement de la part des institutions financières, un défaut de paiement pourrait être catastrophique. En effet, selon les vidéos disponibles sur la chaîne YouTube, M. Salvas, maire de St-Robert, répondait à cette interrogation que la banque allait agir avec les éoliennes comme si c'était une simple maison, c'est-à-dire qu'elle prendrait possession d'une ou de plusieurs éoliennes pour « se payer ». Or, je doute que si la compagnie PARC n'avait pas les moyens de payer son hypothèque, elle en aura encore moins les moyens de racheter les éoliennes à la banque ou d'en acheter d'autres. Sans parler des pénalités encourues face à Hydro-Québec parce que le rendement entendu n'est plus fourni.

Face de tels manques d'information, ou de transparence, je ne peux qu'inviter les promoteurs de la compagnie PARC à refaire leur devoir d'information de la population. Autrement, il est irresponsable de jouer ainsi avec l'argent de la population, surtout une telle somme.

CONCLUSION

Pour terminer mon mémoire, j'aimerais revenir sur les points principaux qui m'auront animé lors de sa rédaction.

En effet, les éoliennes sont prévues pour être installées non seulement en plein milieu d'un couloir migratoire, mais aussi dans un endroit où habitent de nombreuses espèces à statut particulier. Plusieurs études font mention qu'il est insensé, avec les connaissances actuelles, d'installer des éoliennes dans ce genre d'endroit.

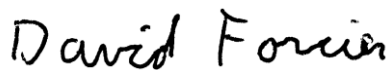
Le paysage en souffrira également fortement. Les éoliennes seront, au gros minimum, deux à trois plus haute que tous les bâtiments et arbres présents à des dizaines de kilomètres à la ronde. Il sera impossible de ne pas les voir sur ces kilomètres, à moins de n'avoir la vue complètement bouchée par autre chose (par exemple, les habitants de la ville). Tout cela sans parler de la perte de surfaces cultivables, alors que les besoins alimentaires ne sont clairement pas en baisse.

Ces saccages faunique et paysager ne sont toutefois pas mes seules inquiétudes. En effet, la transparence partielle et douteuse des gestionnaires du projet qui entache leur compétences, le manque d'information et de consultation vis-à-vis les citoyens, la solidité financière, l'impact négatif indirect des éoliennes sur la valeur des propriétés et pour lequel les citoyens ne recevront pas compensation, et quelques facteurs m'inquiète quant à ce projet. S'il est vrai que la majorité de ces points pris individuellement sont minimes, leur nombre est quant à lui à prendre en considération.

En espérant que ce mémoire puisse vous aider à prendre des décisions éclairées sur l'avenir de ce projet.

Veillez agréer mes sentiments les meilleurs,

David Forcier, citoyen de St-Robert



SOURCES ET RÉFÉRENCES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - 2005-04-03 - St-Robert - Sony DSC-P43 - 5mm, F/4, 1/125s	3
Figure 2 - 2006-05-04 - St-Robert - Sony DSC-P43 - 5mm, F/4, 1/250s	3
Figure 3 - 2006-05-04 - St-Robert - Sony DSC-P43 - 5mm, F/4, 1/250s	4
Figure 4 - 2008-04-17 - St-Robert - Nikon D50 - 300mm, F5.6, 1/1600s, 400ISO	4
Figure 5 - 2008-04-17 - St-Robert - Nikon D50 - 270mm, F5.6, 1/2000s, 200ISO	5
Figure 6 - 2009-05-08 - St-Robert - Nikon D50 - 105mm, F8, 1/60s, 400ISO	5
Figure 7 - 2012-04-17 - St-Robert - Nikon D5100 - 55mm, F/5.6, 1/200s, 100ISO	6
Figure 8 - 2012-07-22 - St-Robert - Nikon D5100 - 300mm, F/8, 1/2000s, 400ISO	6
Figure 9 - 2013-03-29 - St-Robert - Nikon D5100 - 500mm, F/6.3, 1/80s, 800ISO	7
Figure 10 - 2013-05-03 - St-Robert - Nikon D5100 - 500mm, F/6.3, 1/125s, 800ISO	7
Figure 11 - 2013-09-08 - Sorel-Tracy - Nikon D5100 - 500mm, F/11, 1/350s, 250ISO	8
Figure 12 - 2013-10-05 - Yamaska - Nikon D5100 - 500mm, F/16, 1/250s, 320ISO	8
Figure 13 - 2013-10-05 - Yamaska - Nikon D5100 - 500mm, F/16, 1/180s, 320ISO	9
Figure 14 - 2014-05-03 - St-Robert - Nikon D5100 - 500mm, F/6.3, 1/750s, 160 ISO	10
Figure 15 - 2014-05-03 - St-Robert - Nikon D5100 - 150mm, F/8, 1/500s, 160ISO	10
Figure 16 - 2014-05-03 - St-Robert - Nikon D5100 - 500mm, F/8, 1/500s, 160ISO	11
Figure 17 - Ce pygargue a été retrouvé sectionné en 2 au pied d'une éolienne au Danemark	12
Figure 18 - Ce renard a été aperçu à moins de 1 kilomètre du futur pied d'une éolienne.	13
Figure 19 - Cette chauve-souris a été retrouvée au pied d'une éolienne	13
Figure 20 - Comparaison de hauteur entre le Château Frontenac (Québec), La tour de la Cité de l'Énergie (Shawinigan), un humain, une éolienne (pale en haut), un silo agricole et le mât du Stade Olympique de Montréal	14
Figure 21 - Capture d'écran prouvant l'existence de la chaîne YouTube	17

SOURCES DES PHOTOGRAPHIES

Toutes les photographies indiquées comme étant le travail de David Forcier ou d'Isabelle Roy sont le résultat d'un travail personnel.

Les autres photographies tirent leur source dans la section « Webographie ».

WEBOGRAPHIE

LE PEUPLE – QUOTIDIEN BELGE

<http://www.lepeuple.be/breve-les-eoliennes-tueuses-doiseaux/10330>

LPO – ÉOLIEN & BIODIVERSITÉ

<http://www.eolien-biodiversite.com/contenu/,eoliennes-et-oiseaux,21>

<http://www.eolien-biodiversite.com/contenu/,eoliennes-et-chauves-souris,23>